



Saint-Césaire

Ville en mouvement

Formulaire de demande de permis
AGRANDISSEMENT D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL

Coordonnées

Prénom : _____ Nom : _____

Adresse de correspondance : _____

Téléphone 1 : _____ Téléphone 2 : _____

Courriel : _____

Adresse des travaux

No civique : _____ Rue : _____

Êtes-vous propriétaire du terrain ? ☐ Oui ☐ Non*

*Vous devez fournir une autorisation écrite du propriétaire afin que votre demande soit traitée.

La propriété est-elle desservie par le réseau d'égout?

☐ Oui ☐ Non*

*Si la propriété n'est pas desservie par ce réseau et que votre projet implique une augmentation du nombre de chambres à coucher, vous devrez démontrer que vos installations septiques demeurent conformes. Si une mise à niveau de vos installations est requise, veuillez remplir le *formulaire de demande de permis d'installations septiques*.

Exécutant des travaux

☐ Je ferais appel à un entrepreneur ☐ Je ferais les travaux moi-même

Nom : _____

N° RBQ : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Valeur des travaux : _____ \$

Durée des travaux :

Date de début : _____ Date de fin : _____

Documents à joindre à votre demande :

- ☐ Copie du certificat de localisation
- ☐ Croquis d'implantation indiquant
- ☐ Plans de construction comprenant toutes les élévations et coupes et indiquant:
 - La hauteur du bâtiment du niveau du sol au faîte du toit;
 - Les matériaux de revêtement utilisés ;
 - L'aménagement intérieur.
- ☐ Plan d'ingénieur pour les fondations sur pieux
- ☐ Formulaire de demande de permis d'installations septiques OU Preuve de conformité des installations septiques (si applicable)
- ☐ Autorisation écrite du propriétaire (si applicable)

Dispositions générales

- Le service de l'Urbanisme a un délai de **trente (30) jours** à compter du moment où le dossier de la demande est complet pour émettre le certificat d'autorisation (permis).
- Tout certificat d'autorisation (permis) émis doit être considéré comme nul et non avenue si aucun travail n'est commencé dans un délai de **trois (3) mois** à compter de la date de son émission
- Le permis n'est valide que suite à la signature du permis par le propriétaire et l'acquittement des frais, si applicable.

Qu'est-ce qu'un croquis d'implantation ?

Le croquis d'implantation est un dessin qui indique l'emplacement des **travaux projeté** ainsi que ses dimensions. Il indique la distance entre les travaux, les limites du terrain et les autres éléments sur le terrain : le stationnement, les emplacements et les dimensions des bâtiments complémentaires, etc.

Astuce : Faites une copie du plan inclus dans le certificat de localisation que vous avez reçu à l'achat de votre propriété et dessinez l'emplacement des éléments demandés sur celui-ci !

Pour toute information supplémentaire, communiquez avec nous au **450 469-3108 poste 229** ou à inspecteur@ville.saint-cesaire.qc.ca

